

Crapaud rouge

Votre bulletin d'informations

infos

Non à la fermeture de l'école



Le dernier espoir de l'école communale

Après de nombreuses sollicitations auprès de nos élus du conseil départemental, de notre député, mais également du préfet, nous sommes dans l'attente d'une réponse du président de la république à qui j'ai personnellement remis un courrier le 3 avril dernier lors de sa rencontre avec les élus de Bretagne.

L'aménagement du territoire tel qu'il est réalisé actuellement consiste à vider de leur contenu les territoires ruraux ! C'est bien cette politique que nous combattons au quotidien, et l'école de Tréveneuc en est l'exemple type. Tout ce que nous avons réalisé ces dernières années va dans le sens d'une revitalisation de notre commune, et de notre centre bourg en particulier.

De nombreuses communes se battent pour éviter la fermeture de classes, ce qui n'est jamais agréable, mais ici, il s'agit d'une fermeture de l'école ! Nous nous battons jusqu'au dernier moment.

Malgré tout, notre conseil municipal maintient le cap sur de nouveaux projets, avec par exemple, le rachat des bâtiments de l'ancienne ferme de Kervalo (hors habitations).

Cet espace proche du bourg nous ouvre des perspectives d'aménagement variés que nous étudierons en temps utile. Le dénouement du plan local d'urbanisme est proche également, ainsi de nouveaux projets pourront voir le jour dans les années qui viennent.

Ce qui est très encadré par la loi littoral nous laisse un peu sur notre faim. La nouvelle loi ELAN devant nous apporter un peu de souplesse n'y changera finalement pratiquement rien.

La problématique des dents creuses ayant été sabordée par les subtilités des différents règlements y afférents.

A n'en pas douter, 2019 sera une année très particulière, tant les revendications populaires sont nombreuses et parfois insolites.

Il nous faudra pourtant en sortir par le haut, pour le bien de tous, car ces week-ends de troubles sèment le doute sur le véritable objectif de ces groupes trop bien organisés.

Bon printemps à toutes et à tous.

*Marcel Sérandour,
Maire*



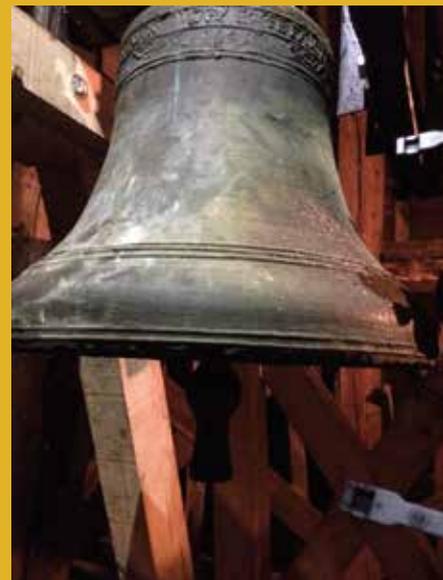
Sommaire

• EDITO	2
• URBANISME	3
• CÉRÉMONIES ET FESTIVITÉS	8
• MAIRIE	9
• AU-DELA DES FRONTIÈRES COMMUNALES	11
• VIE DES ASSOCIATIONS	16
• VIE DE L'ÉCOLE	19
• PORTAIT	20
• ANNONCEURS	22
• AGENDA	24

Directeur de la publication : Marcel Sérandour, Maire
Rédaction, conception et réalisation : Marc Loosveldt, Gwenn Moity, RoudennGrafik
Ont participé à ce numéro : Gisèle Guizelin, Daniel Normand, Annaïk Michel
Crédit photos : Mairie de Tréveneuc, Rachel André
Impression : RoudennGrafik

Cloches

Le beffroi de l'église Saint Colomban a été refait à neuf. Poutres d'assise, beffroi, tout était vermoulu et a été remplacé par du chêne.



Révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Tréveneuc



PRESENTATION DU PROJET DE PLU

Le contexte

Par délibération du 21 avril 2016, la commune de Tréveneuc a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études QUARTA par délibération du 23 février 2017.

Lors de sa séance du 3 mai 2018, le Conseil municipal a débattu sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), acté en Conseil d'agglomération le 5 juillet 2018.

Suite à une phase d'études et de concertation, le projet de PLU de Tréveneuc est désormais prêt à être arrêté.

Les objectifs de la révision du PLU de Tréveneuc

La commune de Tréveneuc a pris la décision de réviser son Plan Local d'Urbanisme pour :

- Prendre en compte les grands enjeux sociaux et environnementaux de notre époque, et participer aux efforts nationaux et internationaux destinés à les résoudre ;
- Prendre en compte l'évolution législative et notamment la loi portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle2» du 12 juillet 2010, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi «Alur» du 24 mars 2014 et la loi d'avenir agricole du 13 octobre 2014 ;
- Mettre en compatibilité ce document avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint Brieuc approuvé le 27 février 2015 et entré en vigueur le 10 mai 2015.



- Mettre en compatibilité ce document avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne approuvé le 18 novembre 2009 et le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) arrêté le 30 janvier 2014 ;

Les nouveaux enjeux qui se posent pour le territoire de la commune sont notamment de :

- Poursuivre un urbanisme maîtrisé tout en veillant à une utilisation économe et respectueuse de l'espace et en permettant une mixité sociale et intergénérationnelle,
- Conforter l'accueil des jeunes ménages,
- Conserver et renforcer la qualité du cadre de vie local,

- Maintenir l'équilibre entre les zones urbaines denses, les zones urbaines moins denses et les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- Appliquer la Loi Littoral sur l'ensemble du territoire communal,
- Lutter contre l'artificialisation des terres,
- Développer les services et activités économiques en particulier les zones artisanales et touristiques,
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel de la commune,
- Accentuer les pratiques de circulation douces afin de favoriser la mobilité durable,
- Prendre en compte les zones naturelles sensibles et mettre en valeur la qualité du milieu naturel et l'utiliser comme élément d'attractivité,

- Identifier et protéger la trame de continuité écologique verte et bleue,
- Identifier et préserver les zones humides et les cours d'eau sur l'ensemble du territoire communal,
- Lancer un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales,
- Promouvoir des opérations d'aménagement durable,
- Structurer, à l'horizon 2030, le renforcement d'un cadre de vie de qualité au travers d'une urbanisation cohérente compte-tenu de l'évolution des besoins de la population.

Le contenu du PLU de Tréveneuc

Le projet de PLU se compose :

- du rapport de présentation
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- des règlements littéral et graphique (plan de zonage)
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- des annexes (dont les servitudes...).

• Le rapport de présentation

(décomposé en 7 parties) :

- La partie 1 « Diagnostic territorial » se décompose en 3 chapitres :
 - Diagnostic sociodémographique et vie locale,
 - Occupation et organisation de l'espace,
 - Analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis.
- La partie 2 « Analyse de l'état initial de l'environnement ».
- La partie 3 « Incidences notables prévisibles sur l'environnement et conséquences sur la protection des zones revêtant une importance particulière ».
- La partie 4 « Explication des choix retenus ».
- La partie 5 « Conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser ».
- La partie 6 « Critères, indicateurs et

modalités retenues pour l'analyse des résultats de l'application du plan ».

- La partie 7 « Résumé non technique ».
- **Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Après la phase diagnostic qui a permis d'identifier ou de confirmer les enjeux essentiels du futur PLU, la municipalité a défini des orientations pour les années à venir (en matière d'urbanisme, habitat, économie, environnement, déplacements...) à travers la définition d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce projet a fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 3 mai 2018, acté en Conseil d'agglomération en date du 5 juillet 2018.

Le PADD définit les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune, en matière d'habitat, de transports et déplacements, l'équipement commercial, le développement économique, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations du projet de PADD du PLU de Tréveneuc s'articulent autour de

quatre grands axes :

1. Affirmer la centralité du bourg de Tréveneuc tout en permettant un développement équilibré du territoire
2. Soutenir les activités économiques et la vitalité du territoire
3. Favoriser le développement des modes de déplacements alternatifs pour conforter le réseau de promenade et faciliter les déplacements usuels
4. Préserver et mettre en valeur les paysages, le patrimoine et l'environnement

Ce projet de développement, porté par la municipalité et auquel ont été associés les tréveneucis, a fait l'objet d'une traduction à travers le zonage, le règlement et les OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation).

• Les règlements écrit et graphique

L'évolution réglementaire porte sur une densification du bâti qui se traduit notamment par une souplesse mesurée des règles d'implantation des futures constructions et de maîtrise de leurs hauteurs tout en préservant une harmonisation architecturale et en sauvegardant le patrimoine de la commune. Elle se caractérise par un encadrement de la volumétrie du volume principal visible depuis

l'espace public, en accordant plus de souplesse selon les zones pour les volumes secondaires et les annexes.

Elle consiste aussi à classer en zone agricole ou naturelle l'ensemble du bâti présent dans l'espace rural en application de la loi ALUR, et en déclassant les secteurs bâtis de Kerlan, Mauretour, Les Ruisseaux, Kerihouet et Froideville par application de la loi Littoral et du Schéma de Cohérence Territoriale. Dans tous ces secteurs, pour maintenir la valeur du bâti, les extensions limitées des habitations et la construction d'annexes seront toujours possibles.

Dans l'espace rural, la collectivité souhaite conserver des possibilités d'évolution du bâti ancien pour permettre sa valorisation en autorisant l'aménagement de ces constructions. Aussi, un inventaire exhaustif des constructions pouvant changer de destination a été réalisé par le bureau d'études.

Parallèlement, le règlement permet le renforcement de la protection de la trame verte et bleue (réactualisation du linéaire des éléments de paysage à protéger, report de l'inventaire des zones humides, élargissement des zones naturelles accompagnant les corridors écologiques ...)

• Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

8 OAP sectorielles sont définies afin d'inscrire les futurs projets d'aménagement en relation et en continuité avec le reste des espaces urbanisés et dans le respect de l'environnement, du site et des paysages naturels et urbains.

• OAP 1 : Coteau de Tournebride – Zone urbaine en densification urbaine

Opération de logements cherchant à privilégier une trame bâtie individuelle dense organisée autour d'une voie nouvelle permettant la desserte de l'ensemble des nouveaux logements et une implantation favorable pour bénéficier des apports énergétiques solaires. Opération d'ensemble avec une desserte principale

connectée à la rue de Tournebride. Au sud du projet, une liaison douce sera aménagée pour permettre de relier la rue du Bocage.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 1,16 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 16 logements/ha, soit 18 logements.

• OAP 2 : Kervalo – Zone d'urbanisation future en extension urbaine

Opération de logements au cœur de l'agglomération et au contact des équipements publics, privilégiant des maisons groupées sur le modèle de la maison de ville et un secteur de plus forte densité au Nord de l'opération. Projet desservi par une voirie en boucle connectée à la rue de Kervalo. Un espace paysager sera aménagé à l'Est. Une liaison douce sera aménagée en frange Est du site.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 0,77 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 20 logements/ha, soit 15 logements.

• OAP 3 : Dalliois – Zone urbaine en densification urbaine

Opération de logements cherchant à privilégier une trame bâtie individuelle dense organisée autour d'une voie nouvelle permettant la desserte de l'ensemble des nouveaux logements et une implantation favorable pour bénéficier des apports énergétiques solaires. Projet desservi par une voirie en impasse connectée à l'impasse des Dalliois. Un espace paysager ainsi qu'une liaison douce seront aménagés à l'Ouest afin de desservir le parc urbain de la Vallée de Kerpont.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 0,52 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 15 logements/ha, soit 8 logements.

• OAP 4 : Kercadoret – Zone d'urbanisation future en extension urbaine

Opération de logements cherchant à privilégier une trame bâtie individuelle

dense organisée autour d'une voie nouvelle permettant la desserte de l'ensemble des nouveaux logements et une implantation favorable pour bénéficier des apports énergétiques solaires. Opération d'ensemble avec une desserte principale connectée à la rue des Vignes, à la rue de Kercadoret et à la rue du Littoral.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 2,29 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 14 logements/ha, sur la base d'un périmètre constructible de 2,09 ha, soit 29 logements.

• OAP 5 : Eruiyts – Zone urbaine en densification urbaine

Opération de logements au cœur de l'agglomération et au contact des équipements publics, privilégiant des maisons groupées sur le modèle de la maison de ville. Projet desservi par la voirie existante permettant aux futures maisons de s'implanter au contact de cette voie tout en conservant des jardins orientés à l'Est.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 0,22 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 14 logements/ha, soit 3 logements.

• OAP 6 : Bellevue – Zone urbaine en densification urbaine

Opération de logements cherchant à privilégier une trame bâtie individuelle. Projet desservi par la voirie en impasse existante permettant aux futures maisons de s'implanter au contact de cette voie tout en conservant des jardins orientés au Sud. Une déclivité importante Nord -Sud est présente sur ce site de projet.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 0,24 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 8 logements/ha, soit 2 logements.

• OAP 7 : Vignes – Zone urbaine en densification urbaine

Opération de logements au cœur de l'agglomération et au contact des équipements publics, privilégiant des maisons



individuelles. Opération d'ensemble avec une desserte principale connectée à la rue des Vignes.

Densité urbaine et mixité sociale

Zone de 0,44 ha : Cette programmation devra répondre à une densité minimale de 11 logements/ha, soit 5 logements.

- OAP 8 : Pôle images – Zone d'urbanisation à vocation économique en extension urbaine

Cette orientation permet l'accueil d'activités économiques sur le site en continuité de la Z.A de Kertugal implantée sur la commune de Saint-Quay-Portrieux. Elle vise à assurer la sécurisation du site depuis la Route Départementale N° 786.

• Les emplacements réservés

Un emplacement réservé a été prévu pour permettre une éventuelle extension de l'école ou de ses équipements.

La concertation

Ce projet du PLU résulte d'une concertation avec les administrés, les associations locales et les autres personnes concernées, dont les modalités ont été fixées dans la délibération du conseil municipal de Tréveneuc du 21 avril 2016

PRESENTATION A LA POPULATION

La seconde réunion publique qui s'est tenue le 12 avril dernier avait pour but de présenter à la population le projet de PLU qui prend en compte les différents objectifs et enjeux de notre territoire. M. le Maire et M. COLIN, du bureau d'études QUARTA, ont rappelé les différentes étapes qui ont composées cette révision avant de pré-

senter le règlement graphique, document concret donc attendu par l'assemblée. Il est rappelé que le comité de pilotage, accompagné par le bureau d'études, et les personnes publiques associées (services de l'Etat, Chambre d'Agriculture, Saint-Brieuc-Armor-Agglomération, Pays de Saint-Brieuc, ...) agissent dans l'in-

térêt collectif de la commune et de son territoire. Toutes les demandes écrites de particuliers ont été étudiées mais certaines ne pourront recevoir une suite favorable. Les remarques les plus pertinentes, formulées lors de la réunion publique, seront prises en compte avant la présentation en Conseil Municipal.

ARRÊT ET ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal de Tréveneuc se réunira en séance le 23 avril 2019 pour émettre un avis sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme. Le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération délibèrera à son tour le 25 avril.

A la suite de cet arrêt du PLU, les personnes publiques associées auront 3 mois pour formuler d'éventuelles remarques. Une enquête publique sera ensuite lancée. Les dates ne sont pas connues à ce jour mais la volonté des

élus de Tréveneuc est que les habitants et les résidents puissent s'exprimer, ce qui explique l'organisation de cette enquête en partie sur la partie estivale et en partie sur la période scolaire.

Perganda

La perganda est désormais équipée de stores qui permettront d'utiliser l'espace à l'abri des vents frais. Les occasions ne manqueront pas au cours de l'été à venir : théâtre de rue, repas de fête, concerts.

Ecopastoralisme

Forte de son expérience en entretien zéro-phyto, semis mellifères et plantes vivaces, le service technique municipal a proposé au conseil municipal de passer à l'ecopastoralisme, proposition qui a retenu un accueil plus que favorable. C'est ainsi, depuis début mars, vous pouvez voir un troupeau de moutons des Landes de Bretagne pâturer dans le terrain des arbres de naissance, dans le haut de la vallée du Kerpont.

Mais d'abord, qu'est ce que l'éco pastoralisme ?

Pratiquée par nos ancêtres et plus fréquemment dans les zones naturelles et montagneuses, cette technique a été mise de côté au profit de l'entretien mécanique et chimique. Mais l'éco-pâturage fait un retour en force, bénéficiant de la **prise de conscience générale de réduction de ses impacts environnementaux et de conservation de la biodiversité.**

Le but principal de l'éco-pâturage n'est pas la rentabilité économique mais le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion. Des espèces rustiques, issues des races locales, anciennes ou non autochtones, sont utilisées. Elles s'adaptent facilement aux milieux et sont naturellement résistantes aux maladies. Les animaux doivent notamment être capables de consommer suffisamment de fourrages grossiers disponibles pendant l'hivernage, de profiter des périodes d'abondance du printemps et de tirer parti de pâturages estivaux amoindris et souvent peu accessibles. **Ainsi, cette pratique remet au goût du jour des races domestiques abandonnées.**

Les avantages de ce mode d'entretien des espaces enherbés :

ÉCOLOGIQUE - ATTRACTIF PROMOTION DES RACES

- Maintien de la biodiversité
- Diminution de l'impact environnemental (réduction carbone, zéro traitement, fertilisation naturelle, zéro déchet, zéro bruit, etc).
- Substitution / complémentarité à l'entretien mécanique
- Entretien des zones difficiles d'accès (zone humide, broussaille, sous-bois, milieu pentu, etc).
- Création d'un site agréable pour les promeneurs et autres usagers, notamment pour les enfants.
- Lieu d'échanges et de découvertes / lien social

- Participation à la conservation et à la promotion des races anciennes et peu communes.
- Atout de communication
- Et même des gains financiers en fonctionnement selon les méthodes employées

Afin de ne pas mettre en danger ce troupeau, il est demandé de ne rien leur donner à manger et de tenir les chiens en laisse bien entendu.

Devant les zones de pâtures sont ou seront installés très prochainement des panneaux pédagogiques donnant toute les informations pratiques et pédagogiques.

Mouton Landes de Bretagne moutonsdebretagne.bzh



HISTORIQUE ET SAUVEGARDE

La littérature zootechnique conserve la trace du "mouton des Landes de Bretagne", qui correspond au mouton commun de l'ouest de la France. "Il est de petite taille... mais doté d'une solide rusticité".
La redécouverte du mouton Landes de Bretagne, une soixantaine d'individus, a eu lieu en 1997, sur la Butte des Pierres dans le parc naturel régional de Brière, grâce à la vigilance de deux éleveurs bretons qui ont su les conserver.



APTITUDES

C'est le type même du mouton de plein air qui s'adapte à des milieux très divers. Les agnelages se déroulent sans assistance. La résistance des nouveau-nés au froid permet des agnelages en extérieur quelles que soient les conditions climatiques.
L'absence de prélin est remarquée dans cette race.



MORPHOLOGIE

50 à 60 cm au garrot pour un poids se situant autour de 40 kg pour les brebis. Les animaux peuvent être blancs ou noirs. Le toison est semi-couvert. Les moutons blancs ont souvent les extrémités légèrement à moyennement tachées.
Le toison des moutons "noirs" peut varier du gris au noir foncé. Les béliers sont parfois cornus.

UN REDÉPLOIEMENT SPECTACULAIRE

Les premières réimplantations effectuées en Bretagne à partir de 1988, dans des sites naturels à des fins de gestion de l'espace, puis dans des écomusées, vont constituer des élevages "vivants" qui ont participé au regain d'intérêt pour ce mouton rustique.
Ces dernières années, une augmentation croissante du nombre d'installations d'éleveurs professionnels s'est installée.



AIRE GÉOGRAPHIQUE

Elle correspond aujourd'hui aux 5 départements de la Bretagne (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan).
Des éleveurs de régions voisines s'intéressent également à la race.

VALORISATION

Viande

Nourris à l'herbe et abattus à l'âge de 6 à 15 mois, les agneaux fournissent une viande atypique (rouge, tendre et savoureuse). Au gris ferme) fort appréciée des consommateurs.

Environnementale

Des marais de Brière aux landes du Parc d'Armorique, du site mégalithique de Carnac aux espaces herbagés municipaux, ce mouton rustique a trouvé sa place dans des missions d'écopastoralisme, participant ainsi au maintien de la biodiversité.

Laine

Traditionnellement, cette laine à fibre grossière était utilisée pour la fabrication de feutre. Elle a retrouvé récemment le chemin de la filature, et fait l'objet avec la laine de moutons de race Belle-Ile) d'une marque déposée : "Laine de Bretagne - Glean Brezh - Brittany wools".





**LA VILLE DE TRÉVENEUC
EXPÉRIMENTE L'ÉCOPÂTURAGE**

A quoi ça sert ?

- Un troupeau de moutons pâture sur ce site
- Ici la ville utilise les moutons pour entretenir les espaces « naturels ». L'écopâturage est une technique d'entretien alternative des espaces verts par des herbivores en complémentarité ou substitution à l'entretien mécanique.
- L'écopâturage favorise la biodiversité.
- L'écopâturage participe et contribue à la sauvegarde de races locales ou nationales rustiques, adaptées aux conditions d'un milieu et d'un territoire.

En cas d'urgence appeler la Mairie de Tréveneuc au 02 96 70 84 84

*Il est rappelé que par arrêté n°2018-05 du 17 Avril 2018, la divagation des chiens est interdite sur l'ensemble du territoire. Les chiens doivent être tenus en laisse, y compris dans les parcs et jardins publics.



Cérémonies et Festivités

Fête des jardins

Amis visiteurs qui préparez votre venue à la Fête des Jardins, pensez à passer votre commande auprès des pépiniéristes-exposants. Ils ne peuvent pas amener l'intégralité de leur production sur leur stand. Alors, si vous souhaitez une variété particulière, allez sur leur site internet (indiqué page exposants-présents), commander vos plants et venez réceptionner vos achats pendant la Fête des Jardins, les 20 & 21 Avril prochains !

Le thème choisi pour l'édition des 20 et 21 avril est : **Les Plantes Mellifères & les Abeilles**

Créations, herboristes, graines et semences Bio, plants potagers Bio avec des producteurs locaux, animations, expositions, conférences, démonstrations, ateliers et conseils, village restauration etc. La liste complète des «exposants présents» est disponible sur le site :

fetedesjardins.com.

Réservation au 02 96 73 61 02

La Fête des Jardins, organisée par CC Evénements
www.fetedesjardins.com

Entrée : 3€

(gratuit pour les - de 16 ans)

Rétro camp militaire US Pommorio / exposition salle des loisirs

Reconstitution historique du 8 mai au 12 mai.

Pour le 74^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, la municipalité propose une reconstitution d'un camp militaire de la seconde guerre mondiale en partenariat avec le MVCG (Military Vehicule Conservation Group).

Le public pourra admirer une trentaine

de véhicules américains et autres de la seconde guerre mondiale. Les véhicules militaires seront exposés dans la réplique d'un camp d'époque situé dans le parc de Pommorio. Dans la salle des loisirs, une reconstitution d'un hopital militaire sous tente ainsi que des tenues, objets du quotidien, matériel militaire seront présentés.

La cérémonie de commémoration du 74^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 se déroulera le mercredi 8 mai 2019 :

- 10h45 : rassemblement devant la Mairie
- 11h : dépôt de gerbe au Monument aux Morts.

Services a Tréveneuc

Mairie

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h.

Tél. : **02 96 70 84 84**

Fax : **02 96 70 96 63**

www.treveneuc.fr

mairie@treveneuc.fr



Agence postale communale

Du lundi au samedi de 9h à 12h
(ouverte de 10h à 12h le mardi).

02 96 70 84 83



Bibliothèque municipale

Mercredi : 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h

(fermée veilles de fêtes
et jours fériés)



Ecole Saint Jean de Tréveneuc

Tél. : **09 53 25 05 90**

eco22.henry.treveneuc@enseignement-catholique.bzh



Collecte des ordures ménagères

Ramassage en alternance des bacs verts et jaunes les mardis (cf article SMITOM page 16)



Horaires déchetterie

ÉTABLES SUR MER

Du lundi au samedi d'avril à octobre :

8h30 à 12h et 13h30 à 18h

(de novembre à mars : 9h-12h/13h30-17h)
Fermée le 1^{er} mardi du mois et jours fériés

Déchetterie de Plouha ouverte les mardis

Etat Civil du 1^{er} janvier au 31 mars 2019

Naissances

11 février : Antonin LE CHAIX



Décès

18 février : Pierre HÉRY

06 mars : Armelle BOULEAU née JOLYS

21 mars : Jeanne L'HOTELIER née TRÉHIOU



Marchés hebdomadaires

Lundi : Saint-Quay-Portrieux (Port)

Mardi : Etables-sur-Mer

Mercredi : Plouha

Judi : Binic

Vendredi : Saint-Quay-Portrieux (Casino)

Samedi : Saint-Brieuc

Dimanche : Etables-sur-Mer



Communiqués de l'administration

Santé Communale

Le 21 mars dernier, Audrey RIMEUR et Gaëlle FOEZON, chargées de clientèle pour le groupe AXA nous ont proposé de mettre en place un nouveau service pour les habitants de notre commune, TREVENEUC. En effet, il s'agit de signer une convention qui vous permet, en tant qu'administrés de la commune d'accéder à des tarifs réduits.

C'est donc avec satisfaction que nous sommes aujourd'hui en mesure de vous annoncer qu'une convention va lier TREVENEUC et la mutuelle pour proposer des tarifs de groupe aux personnels communaux, mais aussi aux retraités, étudiants et demandeurs d'emploi. Toutes les personnes non-salariées, des agriculteurs aux commerçants ou libéraux pourront obtenir des avantages financiers importants. Seule obligation : résider sur la commune.



Commune de TREVENEUC

Les avantages de l'offre commerciale santé communale

- Vous avez accès à une bonne **complémentaire santé modulable** selon vos besoins
- Vous bénéficiez d'un **tarif avantageux** (tarif négocié pour les habitants de votre commune)
- L'offre est **simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.
- Vous profitez de **toute l'expertise et d'un accompagnement quotidien** proche de chez vous.

Réunion Publique : RDV le Mercredi 15 mai à partir de 18h00 à la salle des loisirs de TREVENEUC.

CONTACTS AXA :
Audrey Rimeur: 07.87.34.46.15
Gaëlle Fozzon: 06.50.35.71.57

Mairie: **02 96 70 84 84**

Une réunion publique se tiendra le mercredi 15 mai prochain, à partir de 18h.

La convention ne pose pas d'exclusivité et d'autres groupes d'assurances pourront proposer leurs services similaires. Les tarifs appliqués sont calqués sur les tarifs de groupe et présentent des réductions

importantes.

Afin de présenter le service à la population, une réunion publique est organisée le mercredi 15 mai, à partir de 18h, à la salle des loisirs de TREVENEUC. Elle sera suivie d'un cocktail. Le rendez-vous est ouvert à tous.



Portail de signalement des violences sexuelles et sexistes

LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DONT LES FEMMES SONT LES PREMIÈRES VICTIMES PRENNENT DIFFÉRENTES FORMES :

- Violences verbales, physiques, psychologiques
- Violences sexuelles (agressions sexuelles, viols)
- Harcèlement sexuel
- Exhibition sexuelle

QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

Chaque année en France 93 000 femmes déclarent avoir été victimes de viol ou tentative de viol. Dans 90 % des cas, la victime connaît son agresseur.

225 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du couple.

En France, en 2017 :

Environ 1 million de femmes ont été confrontées au moins une fois à une situation de harcèlement sexuel au travail ou dans les espaces publics.

109 femmes et 16 hommes sont décédés, victimes de leurs partenaires ou ex-partenaires, soit une femme en moyenne tous les trois jours et un homme tous les 23 jours.

Pourtant, moins de 10 % des victimes de violences sexuelles et sexistes déposeraient plainte.

Réagir peut tout changer.

1 - Etude nationale de la délégation aux victimes sur les morts violentes au sein du couple (étude 2017).

2 - Selon l'enquête de victimisation « cadre de vie et sécurité » dite « CVS » sur la période 2009-2017. #NeRienLaisserPasser

Victime de violences sexuelles ou sexistes, un portail de signalement gratuit, anonyme et disponible 24h/24 est mis en place.

Ce portail vous assure un accueil personnalisé et adapté par un policier ou un gendarme.

Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Il est accessible via le site internet service-public.fr depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, sous la forme d'un tchat.

La discussion interactive instantanée permet un échange individualisé avec un policier ou un gendarme spécifiquement formé à la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Permanence du CAUE

Les permanences de l'architecte conseil du CAUE sont programmées le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois sur RV au centre inter-administratif 5 rue du 71ème RI à St Briec, au sein de l'Espace Info Habitat, entrée unique pour toutes questions relatives au logement, projet de construction ou de rénovation, besoin d'informations juridiques, d'une aide financière etc.

Si vous souhaitez avoir un avis au titre de l'aspect architectural et de l'intégration paysagère de vos projets notamment, n'hésitez à contacter Delphine au 02 96 77 60 70. En prenant RV auprès du service commun ADS, les particuliers peuvent bénéficier d'un conseil d'architecte à titre consultatif sur leur projet.

CAUE ²²
Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement des Côtes d'Armor

<https://infohabitat.sbaa.fr>

SDE 22 : Le réseau Brev'Car évolue

Plusieurs changements majeurs vont intervenir dans les semaines à venir sur le réseau Brev'Car (Bornes de recharge électrique pour véhicules en Côtes d'Armor), déployé par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE 22).

Le SDE 22, et ses homologues du Finistère (SDEF) et d'Ille-et-Vilaine (SDE 35) ont mis en commun leurs réseaux respectifs de bornes de recharge.

Un nouveau service de mobilité a ainsi vu le jour et se nomme.

Grâce à un badge unique, le propriétaire d'un véhicule électrique peut désormais accéder aux bornes des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Vendée,

du Maine-et-Loire et de Mayenne, ainsi que sur le réseau Corri-Door (reste de la France).

A compter du 1^{er} avril 2019, la recharge d'un véhicule électrique devient payante. La tarification est la suivante :

Pour les abonnés au service Ouest Charge et les paiements par carte bancaire (en Côtes d'Armor) :

- Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh
- Borne rapide : 0,30 € TTC par kwh

Pour les non-abonnés

(paiement à l'acte par smartphone) :

- Borne normale/accélérée : 0,20 € TTC par kwh + 1€ par charge

- Borne rapide : 0,30 € TTC /kwh + 1€ par charge

Contact :

service client est joignable

7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

02 57 77 00 66

service-client@ouest-charge.fr

www.ouestcharge.fr

https://www.sde22.fr/bornes-de-charge-pour-vehicules



Au-delà des frontières communales



SMITOM



STOP aux sacs noirs dans le bac jaune

Les trieurs sont là : 2018, toujours + de recyclage

La collecte sélective est toujours en augmentation. 4000 tonnes en 2018, soit + 100 tonnes pour les emballages / papiers. 2700 tonnes de verre, soit + 100 tonnes aussi. Les ordures ménagères sont toujours en baisse : 8100 tonnes soit - 150 tonnes. Les résultats prouvent l'engagement des citoyens pour le recyclage.

Seul point noir : des sacs noirs dans le bac jaune

Le Smitom de Launay – Lantic, observe depuis quelques semaines de plus en plus de sacs noirs à l'intérieur ou à l'extérieur des bacs jaunes. Ces sacs contiennent des emballages et papiers recyclables la plupart du temps et parfois des ordures ménagères.

Sac noir = élimination du circuit de recyclage

Trop résistants, les sacs noirs arrivent intacts sur les tapis roulants du centre de tri Générès à Ploufragan. Comment savoir ce qu'il y a dedans ? Les agents de tri qui les ont ouverts ont eu des mauvaises surprises ! C'est pourquoi, quoi qu'ils contiennent, les sacs noirs sont éliminés du circuit de recyclage dès qu'ils arrivent à Générès.

Les emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac jaune

La consigne est de déposer les emballages et papiers recyclables en vrac dans le bac jaune. Utiliser des sacs, c'est générer des déchets en plus.

Les sacs jaunes en cas de surplus

En cas de surplus, des sacs jaunes translucides sont disponibles en mairie. Ces sacs sont réservés aux surplus et aux usagers qui ne peuvent pas stocker de bac jaune chez eux par manque de place. Dans ce cas, c'est possible de déposer un sac jaune près du bac jaune.

Des stickers fluo pour refuser les sacs noirs

Les recyclables emballés dans des sacs noirs sont perdus. Le geste de tri est annulé. C'est pourquoi le Smitom souhaite corriger cette pratique. A partir du lundi 18 février, les agents de collecte laisseront les sacs noirs sur place et colleront un sticker jaune fluo dessus. Le sticker indique la raison du refus de collecte et la bonne pratique.

Refus de collecte

Le service collecte refuse les sacs noirs présentés à la collecte des bacs jaunes.

Les emballages et papiers recyclables doivent être présentés en vrac dans le bac jaune.

En cas de surplus occasionnels ou d'absence de bac jaune, ils doivent être présentés en sacs jaunes translucides, disponibles en mairie.



Veillez contacter le service collecte pour toute information complémentaire
02-96-74-14-64
accueil@smitom-launay-lantic.com

Au-delà des frontières communales

STOP aux déchets dangereux dans les encombrants de déchetterie



Les encombrants de déchetterie sont recyclés. En 2017, Kerval Centre Armor, le syndicat de traitement des déchets, a fait le choix de valoriser les encombrants collectés en déchetterie, plutôt que de les enfouir. Ainsi, les encombrants sont transportés à l'usine Ti Valo à Ploufragan pour subir un tri mécanique et manuel. Le tri permet d'envoyer une part des déchets vers des usines de recyclage ; la part restante est transformée en combustible.

Des erreurs de tri explosives

Ce nouveau mode de traitement a mis en évidence des erreurs de tri et des négligences de certains usagers, qui jettent des produits explosifs dans la benne «encombrants».

Ces erreurs ont provoqué 11 départs de feu en 1 an et demi d'exploitation de l'usine Ti

Valo. La grande majorité de ces départs de feu est due aux fusées de détresse.

La reprise des fusées de détresse périmées

Ces fusées sont obligatoires sur les bateaux et leurs propriétaires doivent les renouveler tous les 3 ans.

Toutefois, il existe un système de reprise de ces produits lorsqu'ils sont périmés. Sur le territoire du Smitom, il y a 2 points de collecte :

- Saint-Quay Accastillage sur l'esplanade du port
- L'entreprise CRAS, zone des Islandais à Binic – Etables sur mer

Les autres déchets explosifs ou dangereux, interdits

Les fusées de détresse, feux à main et

éléments pyrotechniques sont dangereux et interdits dans la benne «encombrants», pour des raisons évidentes de risque d'explosion. D'autres déchets sont eux aussi dangereux et doivent être triés d'une façon spécifique :

- Les batteries au lithium (appareils rechargeables) : local déchets électriques à la déchetterie
- Les bonbonnes de gaz : distributeurs de gaz ou caisse spéciale à la déchetterie
- Les plaques de fibrociment en amiante : à la déchetterie professionnelle de Plérin par exemple

Une banderole rouge à la déchetterie

Une banderole rouge, en pièce – jointe, vient d'être installée dans les 4 déchetteries du Smitom (Binic-Etables, Plouha, Plouagat et Pommerit le Vicomte) afin d'interpeller les usagers sur les interdictions décrites plus haut.

Renseignements complémentaires
Isabelle HELLEU
02-96-74-14-64

Collecte des ordures ménagères et des bacs jaunes

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET	
1 L. Hugues 14/5	1 M. Fête du travail	1 S. Justin	1 L. Thierry 27				
2 M. Soudrine	2 J. Boris	2 D. Blandine	2 M. Mathias				
3 M. Richard	3 V. Phil. Jacq.	3 L. Kévin 23	3 M. Thomas				
4 J. Isidore	4 S. Sylvain	4 M. Clotilde	4 J. Florent				
5 V. Irène	5 D. Judith	5 M. Igor	5 V. Antoine				
6 S. Marcelin	6 L. Prudence 19	6 J. Norbert	6 S. Mariette				
7 D. J.-B. de la Sable	7 M. Gisèle	7 V. Gilbert	7 D. Raouf				
8 L. Julie 15	8 M. Victoires 1945	8 S. Médard	8 L. Tibault 28				
9 M. Gauthier	9 J. Pacôme	9 D. Pentecôte	9 M. Armandino				
10 M. Fulbert	10 V. Soizans	10 L. L. de Pentecôte 24	10 M. Ulrich				
11 J. Stanislas	11 S. Eschilli	11 M. Barnabé	11 J. Benoît				
12 V. Jules	12 D. Achille	12 M. Guy	12 V. Olivier				
13 S. Ila	13 L. Polande 20	13 J. Antoine de P.	13 S. Henri et Joë				
14 D. Maxime	14 M. Mathias	14 V. Elise	14 D. Fête Nationale				
15 L. Fabrice 18	15 M. Denise	15 S. Germaine	15 L. Donald 29				
16 M. Benoît J.	16 J. Honoré	16 D. J. F. Régis	16 M. NO M. Carmel				
17 M. Anicet	17 V. Pascal	17 L. Hervé 25	17 M. Charlotte				
18 J. Porfial	18 S. Eric	18 M. Léonce	18 J. Frédéric				
19 V. Emma	19 D. Yves	19 M. Romuald	19 V. Arsène				
20 S. Odette	20 L. Bernardin 21	20 J. Silène	20 S. Martin				
21 D. Pâques	21 M. Constantin	21 V. Est	21 D. Victor				
22 L. L. de Pâques 17	22 M. Emie	22 S. Alban	22 L. Marie Madeleine 30				
23 M. Georges	23 J. Didier	23 D. Audrey	23 M. Brigitte				
24 M. Fidèle	24 V. Donatien	24 L. Jean-Baptiste 26	24 M. Christine				
25 J. Marc	25 S. Sophie	25 M. Prosper	25 J. Jacques				
26 V. Aïda	26 D. Bérenger	26 M. Antoine	26 V. Anne-Joachim				
27 S. Zita	27 L. Augustin 22	27 J. Fernand	27 S. Nathalie				
28 D. Valérie	28 M. Germain	28 V. Irène	28 D. Simeon				
29 L. Cath. de Sienna 13	29 M. Armand	29 S. Pierre-Paul	29 L. Marie 31				
30 M. Robert	30 J. Ascension	30 D. Martial	30 M. Juliette				
	31 V. Visitation		31 M. Igauce de L.				

Retrait de votre poubelle en cas d'emménagement, de vol ou de changement de situation familiale : au Centre Technique de Launay – Lantic.

A l'usage des résidents secondaires : les bacs jaunes sont désormais disponibles. Contactez le SMITOM pour un rdv de retrait du bac, muni d'un justificatif de domicile. Des bacs collectifs d'apport volontaires ont été installés à l'entrée des services techniques rue de Tournebride.

Marcel SERANDOUR,
Vice-président du SMITOM
Centre Technique du SMITOM,
à Lantic

Accueil du public,
du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30

02 96 74 14 64

accueil@smitom-launay-lantic.com
 www.smitom-launay-lantic.com

Saint-Brieuc Armor Agglomération

PLUi : je m'informe et je participe !

Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Objectif : un nouveau cadre de vie pour une meilleure qualité de vie ! Jusqu'à son entrée en vigueur définitive en 2023, ce document d'urbanisme stratégique se fera avec vous.

Un PLUi, c'est quoi ?

Le plan local d'urbanisme est le document auquel on se réfère pour tout projet de construction ou d'aménagement sur les 32 communes. Le PLU Intercommunal va traduire toutes les grandes orientations d'aménagement de Saint-Brieuc Armor Agglomération tout en garantissant un développement harmonieux et cohérent de l'ensemble du territoire. Il est réalisé en impliquant tous les acteurs locaux et en étroite collaboration avec les 32 communes de l'Agglomération. Après une phase d'études qui vient de démarrer, il est prévu d'adopter le PLUi en 2023. **À cette date, il remplacera les plans locaux d'urbanisme des communes. Ce sera donc le document réglementaire qui déterminera la vocation et les règles de construction applicables à chaque parcelle.**

En 2023, à qui faudra-t-il s'adresser pour un permis de construire ?

Les habitants continueront à déposer leur demande de permis de construire en mairie.

Ile se chargera de transmettre les demandes pour analyse et avis aux instructeurs municipaux ou communautaires. Les maires conserveront la responsabilité de l'avis final.

Comment est-il élaboré ?

Pour le réaliser, un diagnostic du territoire a commencé en début d'année et doit se poursuivre jusqu'en juin. L'objectif est d'identifier les atouts et contraintes du territoire dans tous les domaines de la vie quotidienne (habitat, économie, équipements, déplacements, environnement, ...) sur la base des tendances d'évolution actuelles et passées et en tenant compte des analyses déjà produites récemment sur le territoire.

PLUi, je m'informe et je participe !

Jusqu'en 2023, l'élaboration du PLUi offrira de nombreux moments d'échanges avec les habitants, invités à s'en approprier les enjeux et à devenir ainsi acteurs de l'avenir de leur territoire. Des rendez-vous réguliers et des dispositifs d'information dédiés vous donneront l'opportunité de participer à la réflexion et de tout savoir sur l'avancement de la démarche.

- Une exposition pédagogique vous présentera la démarche et ses évolutions sous la forme d'une présentation claire des différents enjeux du territoire. Un premier panneau d'exposition expliquant la procédure de PLUi est actuellement en place dans le hall d'accueil de

Saint-Brieuc Armor Agglomération, au Centre inter administratif à St-Brieuc et un panneau itinérant circule dans les 3 pôles de proximité (Binic-Etables-sur-mer, Plœuc-l'Hermitage et Quintin).

- Des registres de concertation sont ouverts dans le hall d'accueil de Saint-Brieuc Armor Agglomération et dans les 3 pôles de proximité ; ils recueilleront vos avis et remarques.
- Le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération sera alimenté tout au long de la démarche. Vous y retrouverez les dates des rencontres publiques, les restitutions des échanges, ainsi que l'ensemble des documents d'information concernant le PLUi. Rendez-vous sur www.saintbrieuc-armor-agglo.fr / rubrique Vie quotidienne / Urbanisme
- Des rencontres publiques interviendront tout au long de la démarche d'élaboration du PLUi, sous différentes formes (ciné-débat, quiz, présentations ...). Ces étapes de dialogue permettront de répondre à vos interrogations sur les grandes orientations d'aménagement du territoire ou sur des enjeux plus thématiques. N'hésitez pas à prendre la parole sur les sujets qui vous tiennent à cœur !

Plus d'info :

Les techniciens du service urbanisme sont à votre disposition pour toute question spécifique, n'hésitez pas à les contacter :

www.saintbrieuc-armor-agglo.fr

02 96 77 60 75

concertation.plui@sbaa.fr

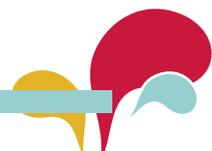
Centre multimédia

Les locaux de l'ancienne Communauté Sud Goëlo à Étables-sur-mer étant actuellement en travaux, le centre multimédia est transféré et ouvert le mercredi de 14h à 17h au cercle informatique quinoïcéen à l'ancienne mairie 20 Quai de la République, 22410 Saint-Quay-Portrieux.

02 96 65 48 66

Sabrina EMILY, chef de projet

sabrina.emily@sbaa.fr





Donnez votre avis ! PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS



Du **jeudi 2 mai** au
vendredi 7 juin



> revisionpdu@registredemat.fr

> Registres d'enquête publique

↳ SAINT-BRIEUC
CENTRE INTER-
ADMINISTRATIF
5 rue du 71e Rf
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h ;

↳ BINIC-ÉTABLES-
SUR-MER
PÔLE DE PROXIMITÉ
22 rue Pasteur (Étables)
du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h ;

↳ QUINTIN
PÔLE DE PROXIMITÉ
La Ville Neuve
(Saint-Brandan)
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h ;

↳ PLÉUC L'HERMITAGE
PÔLE DE PROXIMITÉ
11 A, rue de l'Église
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h.

La terre, la mer, l'avenir en commun

    www.registredemat.fr/pdu-stbrieucarmoragglomeration



PERMANENCES EMPLOI 2019

02 AVRIL | 07 MAI | 04 JUIN

9h à 12h
POLE DE PROXIMITE DE BINIC - ETABLES-SUR-MER
ETABLES-SUR-MER

sur rendez-vous
OUVERT À TOUS

INFORMATIONS ET RENDEZ-VOUS
POLE DE PROXIMITE
22 rue Pasteur
22680 Binic-Étables sur Mer
02 96 77 33 00

La terre, la mer, l'avenir en commun
saintbrieuc-armor-agglo.fr

SAINT BRIEUC ARMOR
agglo.competences

MOIS DU NUMÉRIQUE

LE MOIS DU NUMÉRIQUE
GRATUIT 1 AU 30 AVRIL 2019 MEDIA#SON

Plus d'infos sur
medialittoralagglo.fr
facebook.com/Media#sondeBretagne

Media
the@ars
#bise

CIAS



CONFÉRENCE BIEN VIVRE AU SEIN DE SON LOGEMENT

Vendredi 5 Avril à 14h30
Centre de Congrès de Saint-Quay-Portrieux

Adaptation du logement
Conseils et astuces facilitant mon quotidien

Vendredi 26 Avril à 14h30
Salle des Loisirs de Tréveneuc

Démarchage à domicile
Économies d'énergies

CIAS adil ESPACE 360° ALEC SOBHA

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) accompagne les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies invalidantes.

Il réunit l'ensemble des services d'aide et d'accompagnement à domicile situés sur l'agglomération de Saint-Brieuc. Il intervient auprès des habitants des 32 communes du nouveau territoire intercommunal dans les domaines suivants :

- Aide à la personne, repas, entretien
- Accompagnement
- Service de soins
- Portage de repas
- Petit bricolage
- Téléassistance
- Equipe spécialisée Alzheimer
- Aide aux aidants (groupe de parole, répit à domicile...)

CIAS Antenne Littoral
22 rue Pasteur
22680 BINIC-ETABLES-SUR-MER
02 96 58 57 04
cias@sudgoelo.fr
www.cias-sudgoelo.fr

Vous souhaitez donner de votre temps et vous investir dans la vie associative de la commune : la liste des associations tréveneucises est disponible en mairie.

Atelier Tréveneucis

Le mois de décembre a été riche en émotions pour les enfants de l'école saint Jean. Tout d'abord, malgré un repli stratégique dans la salle Planning d'avril à juin 2019.

Cours de cuisine les lundis 13 mai et 3 juin de 10h à 12h animés par Jacques Simon

Cours de peinture animés par Margot, exposition des tableaux effectués tout au long de l'année les 15 et 16 juin de 10h à 18 h. Le lundi 17 juin portes ouvertes de 15h à 17h, venez vous exercer aux différentes techniques de peinture.

Une sortie à Pont-Aven est organisée le jeudi 27 juin en collaboration avec le Comité des Fêtes. Visite commentée du musée et de la ville.

La Présidente, Rosine Douffé

Les danseurs du Goëlo

CONCOURS PHOTOS « Entrons dans la danse »

Organisé par l'association des Danseurs du Goëlo de Tréveneuc



La Bretagne est un pays de danseurs, de différents terroirs traditionnels ayant chacun ses propres danses. Le printemps et l'été sont propices à toutes sortes de manifestations où costumés ou non, on danse.

Cette amour de la danse ne se limite pas à la danse traditionnelle, bons vivants, les bretons dansent : danses de salon, danses en ligne, etc.

Vous l'aurez compris, ce concours photos organisé par des amoureux de danses traditionnelles ouvrent ses portes à la Danse, avec un grand D.

Ce concours photos gratuit est ouvert à toutes et tous, petits et grands.

Il démarre dès maintenant, Mars 2019, et sera clos fin août 2019.

Les œuvres feront l'objet d'une exposition les **7 et 8 septembre 2019**, salle des loisirs de Tréveneuc. un jury attribuera les prix par catégories et le public pourra voter pour sa photo préférée.

Pour vous inscrire, merci d'adresser

- Un mail à :

Danseurs-goelo@laposte.net

Ou

- Un courrier postal à l'association des danseurs du Goëlo, Mairie de Tréveneuc,

Ou

- Déposer un courrier directement à la mairie au nom de l'association

Le règlement du concours vous sera adressé en retour, précisant les modalités de participation.

Alors, à vos appareils, et fixez sur la pellicule les moments, les gestes, les ambiances autour de la Danse.

Inscriptions à l'adresse mail suivante :

danseurs-goelo@laposte.net

Quand le jazz est la

Festival Jazz Ô Château

Six jours pour fêter le jazz

Le festival Jazz Ô Château fête cette année la cinquième édition et pour l'occasion, toute l'équipe de l'association «Quand le jazz est là» a préparé un programme encore plus étoffé et varié, avec six jours d'animations et de concerts à Saint-Quay-Portrieux et à Tréveneuc. Cochez les dates sur votre calendrier :

le festival se déroulera du mardi 7 au dimanche 12 mai prochains.

Comme d'habitude, nous avons la volonté d'attirer un public très large, avec des animations et des concerts gratuits pendant la journée et des soirées-concerts payantes : pour découvrir tout le détail de la programmation, n'hésitez pas à visiter le site internet.

Le festival proposera comme d'habitude deux concerts gratuits à Tréveneuc.

- D'abord le samedi 11 mai à 11h30 : rendez-vous sur la place du Bourg pour retrouver le trio d'Erick Ronga, qui accompagnera la compagnie des Pieds Mobiles pour une démonstration de «lindy hop», la danse swing popularisée par les Américains lors du Débarquement en 1944. Ce concert est présenté en association avec la mairie de Tréveneuc, dans le cadre des animations autour des commémorations de la fin de la Seconde guerre mondiale en Europe.

-Le dimanche 12 mai à 11h30, direction les Viviers de Saint Marc pour un concert du Big Band du Penthièvre.

Et pour célébrer en beauté son cinquième anniversaire cette année, en plus du concert aux Viviers de Saint Marc, Jazz Ô Château propose de passer le dimanche au château de Pommorio, avec une journée d'animations gratuites baptisée « Journée famille au château ». Au menu : brocante musicale, atelier-découverte musicale pour les enfants, exposition rétrospective «4 ans

TRÉVENEUC

DIMANCHE 12 MAI 2019



9H
**BROCANTE
MUSICALE**



**JOURNÉE
FAMILLE
Ô
CHÂTEAU**

11H30
CONCERT
BIG BAND
DU PENTHIÈVRE
AUX VIVIERS
DE ST-MARC



10H
**EXPOSITION
PHOTOS
4 ANS DE FESTIVAL**

GRATUITS

14H
**ATELIERS
DÉCOUVERTE
MUSICALE
ENFANTS**



PARC
DU CHÂTEAU
DE POMMORIO
DE 9 H À 18 H

13H
**SCÈNE
OUVERTE
ÉCOLES DE MUSIQUE
ET CHORALE**



16 H
**SPECTACLE
MUSICAL
POUR ENFANTS
«JAZZONS NOUS
DANS LES BOIS»**

TOUT LE PROGRAMME SUR :
JAZZCHATEAU.FR

de Jazz Ô Château», scène ouverte aux écoles de musique, chorale et en point d'orgue, un spectacle musical pour les enfants : «Jazzons-nous dans les bois», par la Compagnie Voila Voila. On vous attend nombreux !

Quand le jazz est là
 Siège social : mairie de Tréveneuc, 2,
 place du Bourg, 22410 Tréveneuc
www.jazzochateau.fr
 F : jazzochateau
 02 96 58 57 04

Un pas, un sourire, une rencontre

Une attention portée, un bonjour, une visite sont des gestes simples qui permettent de lutter contre l'isolement et de renforcer le lien social. L'association «

Un pas, un sourire, une rencontre » est proche de chez vous et s'adresse à tous les âges de la vie. N'hésitez pas à nous contacter.

Un pas, un sourire, une rencontre
Saint-Quay-Portrieux / Tréveneuc
07 83 67 07 66
unpsr22@gmail.com

UTL

Conférences

Quand la France possédait la moitié des États-Unis. C'est ce thème que l'ingénieur chimiste Louis Jourdan a développé le 26 mars dernier,

En 1803, la France organise la vente de la Louisiane aux États-Unis. C'est Napoléon Bonaparte qui fait ce choix, car il a conscience qu'il ne peut pas défendre cet immense territoire face aux Anglais.

La vente de la Louisiane aux États-Unis, en 1803, concernait un immense territoire (en orange sur la carte), appartenant alors à la France.

Avant que la Louisiane ne soit vendue aux États-Unis, elle avait déjà été cédée une première fois à l'Espagne. C'est Louis XV qui, en 1763, avait abandonné cet immense territoire, allant de la Louisiane actuelle jusqu'au Canada (plus de 22 % de la taille actuelle des États-Unis). Après l'établissement du Consulat en 1799, qui voit Napoléon Bonaparte prendre le pouvoir en France, la situation change. Il souhaite récupérer la Louisiane pour développer sa politique en Amérique. Un accord secret est conclu avec l'Espagne en 1800.

Le traité de San Ildefonso indique que l'Espagne va rétrocéder la Louisiane en échange de territoires en Italie, cette rétrocession devant intervenir plus tard.

Rapidement, Napoléon Bonaparte prend conscience qu'il ne pourra pas lutter sur plusieurs fronts, en Amérique et en Europe. Dans le même temps, Anglais et Américains ont vent du traité de San Ilde-



© Wikigraphists, Wikimedia Commons, cc by sa 3.0

fonso.

Les États-Unis proposent alors à la France de racheter la Louisiane, le président Thomas Jefferson ayant conscience que cela permettrait de doubler son territoire. Napoléon est favorable à cette solution, car il ne pense pas pouvoir défendre ce territoire face aux Anglais, et parce qu'à plus long terme, il imagine que les Américains deviendront des rivaux de l'Empire britannique. L'Espagne rétrocède officiellement la Louisiane à la France le 30 novembre 1803, et le 20 décembre, la France signe la vente de la Louisiane aux États-Unis.

À noter : La France a vendu la Louisiane aux États-Unis pour 60 millions de francs, ce qui a permis à Napoléon Bonaparte de financer en partie ses campagnes militaires.

Prochaines conférences (Salle de l'Esttran, Binic, 14h30) :

- **7 mai** : Les ressorts psychologiques du bien vieillir par Pierre-Yves Malo, Psychologue.
- **21 mai** : Jacques Offenbach ou les turpitudes du Second Empire par Guillaume Kosmicki, musicologue, enseignant conférencier

L'atelier informatique

L'atelier informatique, une des activités de l'Université du Temps libre Sud Goëlo est née de la volonté d'aider nos adhérents dans la prise en main de l'outil numérique dans toutes ses déclinaisons.

L'invention de l'imprimerie a été une véritable révolution dont la technologie numérique n'est finalement que la suite, voire son aboutissement logique.

La société numérique est en marche, et provoque déjà des bouleversements dans nos habitudes notamment dans le domaine du commerce en ligne. Une société comme « Amazon » a pu en quelques années se hisser à la tête des entreprises de négoce électronique et ne se cache pas de faire du lobbying en France (près de 2 millions d'euros). Il n'est plus possible désormais de rester à l'écart de cette évolution technique sous peine de se voir ostracisé comme le furent et le sont encore les illettrés. Le

partage de la connaissance passe par INTERNET avec notamment les encyclopédies dont la plus connue : Wikipedia. Le savoir est à la portée de chacun dès lors que l'on dispose d'une connexion téléphonique, mais le revers de la médaille, c'est aussi, les arnaques en ligne, les vols d'identité, une nouvelle délinquance contre laquelle il faut apprendre à se défendre. C'est l'un des objectifs de cet atelier. Au-delà de la bureautique qui constitue pour beaucoup l'essentiel de la culture informatique, nous souhaitons vous inviter à des pratiques nouvelles : téléchargement de contenus (licites, cela va sans dire), écouter de la musique (en constituant ses propres listes de lecture) voir des films, des conférences, des reportages à votre rythme, téléphoner à vos amis, parents par « skype », envoyer des photos, des messages à votre entourage, conserver vos photos et pourquoi

pas les modifier (recadrer, améliorer les couleurs...) télécharger des audio-livres pour les écouter en voiture, monter vos propres vidéos...

C'est un inventaire à la Prévert, sans limites si ce n'est celui de votre imagination.

Les séances de l'atelier informatique ont lieu les mardis matin correspondant à une conférence de l'université du temps libre du sud Goëlo et sont ouvertes à tout membre de l'UTL sans supplément (rappel : la cotisation annuelle de l'UTL s'élève à 40 euros). Elles ont lieu dans la salle des loisirs de Tréveneuc que la mairie met à notre disposition ainsi qu'un accès à INTERNET permettant de pratiquer en conditions réelles.

www.utl.sud.goelo.sitew.com

Vie de l'école

Le 5 mars, à l'occasion du Mardi Gras, les élèves de l'école Saint Jean ont défilé dans les rues de Tréveneuc.

Cette journée s'est achevée par un goûter dans la salle de garderie durant lequel nous avons pu déguster avec les parents des cookies de la classe de Maternelle-CP avait préparés dans la matinée.

Pendant cette période, tous les élèves de l'école ont eu le plaisir de découvrir le basket le vendredi matin avec Morgane Handaye.



L'école Saint-Jean Tréveneuc en Colère

Au mois de janvier 2019, un courrier de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique des Côtes d'Armor (DDEC22) venait annoncer, sans préavis, la fermeture de l'école communale dès septembre prochain pour manque d'effectif. Une décision lourde de conséquences qui a déclenché la colère des Tréveneucis. Entretien avec Bénédicte Redon, Présidente de l'Ogéc (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Pouvez-vous nous expliquer le contexte de cette décision ?

« L'école de Tréveneuc est une petite école de 2 classes qui a sa raison d'être au cœur du bourg. L'effectif n'est pas toujours stable, mais 37 inscriptions sont d'ores et déjà prévues pour l'année scolaire 2019-2020. Les enfants viennent de Tréveneuc et des communes alentour, comme Plouha, Saint-Quay, Pléguien, Pléhel, Binic, Plourhan ou Pludual.

Les parents ne font pas nécessairement le choix du privé, ils choisissent d'inscrire leurs enfants dans une école à taille humaine, pour qu'ils bénéficient d'un encadrement rassurant et d'une attention particulière. Mais les besoins des enfants ne sont malheureusement plus au cœur du débat aujourd'hui, la décision de la DDEC s'inscrit dans une logique purement comptable.

L'érosion d'effectif est générale, il faut rendre des postes à l'Éducation Nationale dont 13.5 dans les Côtes d'Armor. En supprimant 2 postes d'enseignants à Tréveneuc, 15% de l'objectif est atteint. Voilà le contexte ! »



Quelles seraient les conséquences de cette fermeture ?

« Fermer une classe est déjà compliqué pour une école, mais fermer une école sans se préoccuper du sort des enfants et des conséquences sur la vie de la commune est un raisonnement strictement administratif. Certains élèves ont des besoins spécifiques et ont trouvé leur équilibre dans cette petite école, les changer d'établissement serait pour eux un vrai choc et un casse-tête pour les parents. La proximité d'une école au cœur du bourg est aussi un confort pour les familles, Tréveneuc est en pleine expansion et les nouveaux arrivants ont fait le choix de s'y installer en tenant compte de ce paramètre. 15 permis de construire (maisons neuves) ont été délivrés fin 2018, 18 lots constructibles sont encore en vente et 9 logements sociaux ont été créés à Tréveneuc.

D'importants investissements ont été réalisés pour revitaliser la commune, avec l'aide du Département et de la Région et de l'État. La cantine, la bibliothèque, l'aménagement du centre-bourg, le maintien des commerces, tout a été pensé autour de l'école, pour le bien-être des enfants et des familles. L'écoquartier de Tréveneuc est partout cité en exemple. Fermer l'école aujourd'hui, c'est renier toute cette dynamique, c'est anéantir tous les projets fondés sur l'avenir. Rappelons aussi qu'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) vient d'être embauché en CDI, qu'une employée communale travaille à l'école en temps partagé et qu'une auxiliaire de vie scolaire vient renforcer cette équipe. »



Comment se sont organisées les actions menées contre cette fermeture ?

« Cette décision froide, prise sans aucune concertation avec les instances, a très vite provoqué la colère des Tréveneucis d'abord, et bien au-delà ensuite. La pétition contre cette fermeture a recueilli rapidement 620 signatures en ligne et 2300 au total. Toutes les générations se sont mobilisées ici pour soutenir nos actions. Deux manifestations ont d'abord été organisées devant l'école, ce qui nous a enfin valu une visite de la DDEC22.

Nous avons été reçus par le Préfet des Côtes d'Armor, Yves Le Breton, en présence d'un représentant de l'Inspection Académique, de Thierry Simelière, maire de Saint-Quay-Portrieux et vice-président en charge de la culture au Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de Valérie Rumiano, vice-présidente enfance et famille, de Marcel Serandour bien sûr, de représentants de l'UDOGEC (Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique), qui nous écoutent et nous soutiennent. Madame Françoise Gautier, directrice pour l'enseignement catholique au diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, a qui la décision appartient, était là aussi, insensible à nos arguments ! Mgr Denis Moutel, évêque de Saint-Brieuc, refuse lui, de nous recevoir. Le 5 mars nous avons de nouveau manifesté devant les locaux de la DDEC à Plérin.

Nos actions sont relayées par les médias régionaux, presse, télévision, radio.

Fermer cette école est impensable pour nous, nous ferons tout pour le faire savoir et nous faire entendre ! »

Quels arguments avancez-vous pour refuser cette fermeture ?

« Tout ce que nous avons évoqué plus haut, l'intérêt des enfants d'abord, l'éducation ne repose pas sur un tableau de statistiques. Les parents doivent avoir le choix d'une petite école, indispensable à certains parcours et au tissu scolaire en général.

L'avenir de la commune nous importe aussi, la kermesse, le feu de la Saint-

Jean, le vide grenier, ces rendez-vous sont liés à l'école et font partie de la vie ici. Aussi, matin et soir, les parents s'arrêtent, prendre leur pain à la boulangerie, boire un café au Touseg Ru, poster un courrier ou acheter un carnet de timbres à la poste, que nous avons la chance d'avoir encore. Préserver cette activité est essentiel pour nos communes rurales et tout ce qui a été engagé ces dernières années a été fait dans ce sens. Dans le public aujourd'hui, il est interdit de fermer l'école lorsque c'est la dernière du village. Nous souhaiterions que ceci s'applique aussi à notre école. C'est une école communale, avant d'être une école privée, une école de village ouverte à tous, un service de proximité. Les enfants s'y épanouissent depuis plusieurs générations, il n'y a aucune raison que ça s'arrête ! Nous restons donc mobilisés. »

Petit cours d'histoire, l'école en quelques dates

- **1874** : construction de l'école des filles à Tréveneuc.
- **1882** : 82 garçons et 78 filles sont scolarisés à Tréveneuc.
- **1922** : l'école des garçons devient l'école Henri Chrestien de Tréveneuc.
- **1925** : l'école des filles est agrandie.
- **1936** : construction d'une nouvelle école de garçons.
- **1970** : création d'une école maternelle.



Bar - Tabac



Le Bar Tabac TOUSEGRU vous propose une gamme variée de produits et services :

TABAC, Jeux FDJ (grattage, loto, euromillions, parions sport), Presse (hebdomadaires et quotidiens : Ouest France, Presse d'Armor), Timbres poste, timbres discaux et timbres amendes (dématérialisés), tickets TUB (coupons 10 voyages, coupon journée, coupon Pass Tribu), recharges téléphoniques (Orange, Bouygues, SFR, etc.), recharges monétiques (Pausafe card, ticket Premium, ticket Amazon, etc.), recharges multimédia (Playstation, X box, Google play, etc.), jeux de fléchette connecté.

4 place du Bourg - 22410 Tréveneuc www.facebook.com/Tousegru

DOMAINE DE
CHAINTRE

Sylvain Luneau

VIGNERON - ŒNOLOGUE

Chaintre - 44 330 Mouzillon
02 40 36 31 16
06 45 11 74 41
sylvain.luneau@orange.fr

VINS DU
Val de Loire
Muscadet Sevre et Maine sur le
Chardonnay - Sauvignon
Vins de Pays rosés et rouges
Méthode traditionnelle

SYLVAIN
TONNELIER

DÉMOLITION
ASSAINISSEMENT
TERRASSEMENT



ALLÉE EN GROU

39, rue de Kercadoret
22410 TRÉVENEUC

TEL. 02 96 70 59 83
06 61 75 38 39



COUVERTURE • ZINGUERIE • ÉTANCHÉITÉ
Neuf - Rénovation - Entretien



23, rue du Châtaignier PLOURHAN
02 96 71 95 71

Du nouveau à Pommorio : Tiny houses / vélo électrique

Le château de Pommorio abrite depuis quelques semaines une vingtaine de tiny houses dans son parc, créant ainsi le premier « village de tiny houses » de France. Ne dénaturant pas le paysage bucolique des pourfours du château, ces petites maisons mobiles offrent un hébergement de 8 m² pouvant accueillir 4 personnes. Autonomes et écologiques, elles sont dotées d'un réservoir d'eau, d'électricité (batterie indépendante et pan-

neau solaire), de chauffage et de gaz (pour la cuisine). La porte d'entrée ouvre sur une pièce de vie avec salon banquette, une table rabattable pour 4 personnes, kitchenette avec 2 feux à gaz, réfrigérateur, et des rangements. Un assemblage de banquette offre une literie supplémentaire. À l'étage, accessible avec une échelle de meunier, la chambre parentale. Dans une pièce contiguë et séparée les sanitaires (douche et toilettes).

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement écocitoyen déjà engagé par la région, le département et la SNCF sous le vocable « **En Bretagne sans ma voiture** ». Ainsi, le principe est d'arriver par le train, de poursuivre en bus jusqu'à Tréveneuc où Arthur de la Villesboisnet vient vous chercher pour vous conduire aux tiny houses de Pommorio. Sur place vous disposerez de vélos électriques pour les balades et les courses.

Maçonnerie
Bournier antoine

• Neuf & Rénovation
• Petit terrassement
• Pierre & joint de pierre

TRÉVENEUC
06 60 25 04 23



www.pommorio.com

Mariages - Receptions - Séminaires

contact@pommorio.com

P
POMMORIO
Soyez Exceptionnel !

06 28 25 76 99



Margot Vennendaal Artiste plasticienne



Cours peinture et arts plastiques
adulte et enfant tous niveaux et techniques

margot-venndaal.blogspot.fr
02 06 29 52 62

Artistes

L'atelier de Margot
Gîte de la Margotières
Rue de Mauretour
06 15 29 58 68

Location saisonnnières

FRION Colette
32 rue de Kercadoret
06 08 54 35 72

Si vous souhaitez diffuser au sein du bulletin municipal vos annonces : commerces, locations saisonnières ou autres, merci de prendre contact avec la mairie qui vous en expliquera les conditions.

◆ Mercredi 8 mai

Commémoration 10h45

◆ Du 8 au 12 mai

Reconstitution historique d'un camp militaire américain, défilé de véhicules années 40 et exposition 39-45

Place du Bourg et salle des Loisirs

◆ Du 8 au 12 mai

Jazz ô Château

Château de Pommorio – Quand le jazz est là

◆ Samedi 11 mai

Concert Jazz accompagné du groupe swing Les Pieds Mobiles

11h30 – Place du bourg - Gratuit



◆ Mercredi 15 mai

Salle des loisirs – 18h

Réunion publique offre promotionnelle santé / dépendance par AXA Assurance

◆ Dimanche 2 juin

Triathlon

◆ Dimanche 16 juin

Vide-greniers

Place du bourg et allée du château

Société de Chasse "La Saint-Marc"

Restauration chaude et froide sur place. 9 €/3m.

Réservation : 06 81 19 00 11 avant le 1^{er} juin 2019.

Bulletins disponibles en mairie et commerces.

◆ Vendredi 21 juin

Feu de la Saint-Jean

Place du bourg et allée du château

Comité des Fêtes/APEL

◆ Samedi 22 juin

Repas/pétanque

Place du Bourg et allée du Château

Comité des Fêtes

◆ Samedi 6 juillet

Rando Tour

◆ Vendredi 12 juillet

Concert Avis de Grand Frais

Place du bourg

◆ Du 22 au 26 juillet

Exposition OM. VAN ASH

Salle des loisirs

◆ Jeudi 25 juillet

Randonnée botanique avec Yves YGER : 15h

Pièce « c'était un petit jardin » à 18h

◆ Dimanche 28 juillet

Pardon de Sainte-Anne

Chapelle Saint-Marc

Les Amis de la Chapelle Saint-Marc

